

N° 2258 / APF/SG/SML

*Le Président*

Papeete, le 5 SEP. 2019

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### MARCHÉ SIMPLE

### RELATIF À LA VIDÉOSURVEILLANCE

**ANNÉE 2019**

*Établi en application de l'article 321-1 du CPMP*

Evènements clés	Dates clés	Heures
Date d'envoi par voie électronique :		
Date et heure limites de remise des offres :		à 12h00
Lieu :	Service des moyens logistiques- 5 <sup>e</sup> étage- assemblée de la Polynésie française	

## **I. INFORMATIONS RELATIVES À L'ACHETEUR PUBLIC**

**Catégorie :** L'assemblée de la Polynésie française (L'acheteur public).

**Nom et coordonnées de l'acheteur public :** L'assemblée de la Polynésie française, représentée par son président, Monsieur Gaston TONG SANG, – BP 28 (98 713) Papeete - Papeete, tél : 40 41 63 87, courriel : secretariat\_logistique@assemblee.pf.

**Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché :** Monsieur Gaston TONG SANG.

**Service coordonnateur :** Le service des moyens logistiques (SML).

## **II. OBJET ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :**

### **1. OBJET :**

Installation d'un système de vidéosurveillance pour les locaux de l'assemblée de la Polynésie française.

### **2. CATÉGORIE DE PRESTATIONS À LAQUELLE SE RATTACHE LE MARCHÉ :**

Travaux.

### **3. LIEU D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS :**

Les prestations s'exécutent à Papeete, au 23 et 26 rue du docteur Cassiau, immeuble Tetuna'e et place Taraho'i, assemblée de la Polynésie française.

### **4. DURÉE DU MARCHÉ :**

Le marché prendra effet à sa date de notification jusqu'à la réception du matériel installé.

### **5. VARIANTES AUTORISÉES :** Non.

**III. FORME DU MARCHÉ :** Marché simple.

**IV. TYPES DE PROCÉDURE :** Procédure adaptée ( article 321-1 du CPMP).

## **V. CONDITIONS DE PARTICIPATION. PIÈCES À FOURNIR PAR LES CANDIDATS :**

En vue de l'admission des candidatures, les soumissionnaires devront produire les documents suivants :

### **1. Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs :**

Définie dans le règlement de la consultation.

### **2. Documents et renseignements relatifs aux capacités financières :**

Définis dans le règlement de la consultation.

3. Documents et renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles :

Définis dans le règlement de la consultation.

**VI. CRITÈRES D'ATTRIBUTION :**

Les critères d'attribution sont définis dans le règlement de la consultation.

**VII. DÉLAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU DES OFFRES :**

1. Date limite de remise des offres : 11 octobre 2019 à 12h00.
2. Le délai de validité des offres à compter de leur réception : 90 jours.

**VIII. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ÉTUDES ET PRIMES :** Sans objet.

**IX. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :**

1. Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) :

**Service coordonnateur :** Service des moyens logistiques, 23 Rue du docteur Cassiau, Immeuble Tetuna'e, 5<sup>e</sup> étage, bureau 5.01, Tél : 40 41 63 87.

2. Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé :

Voir point IX – 1<sup>o</sup>, adresse du service coordonnateur.

3. Adresse auprès de laquelle les offres/candidatures doivent être envoyées :

Voir point IX – 1<sup>o</sup>, adresse du service coordonnateur.

Le dossier de consultation est consultable sur le site de l'assemblée, dans la rubrique marchés publics (<http://www.assemblee.pf/pratique/marchespublics>) ou pourra être retiré **gratuitement** au service des moyens logistiques à l'adresse suivante :

Adresse géographique : Immeuble Tetunae 5ème étage - Rue du docteur Cassiau

Coordonnées téléphoniques : 40 41 63 87

Heures d'ouverture :

*du lundi au jeudi :* de 7h30 à 15h30 heure locale (GMT-10 heures)

*le vendredi :* de 7h30 à 14h30 heure locale (GMT-10 heures)

Adresse mail : [secretariat\\_logistique@assemblee.pf](mailto:secretariat_logistique@assemblee.pf)

À cette occasion, les candidats devront préciser leur identité en indiquant une adresse électronique valide pour permettre au service coordonnateur de transmettre une copie du dossier de consultation en version numérique.

## **X. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU DES OFFRES :**

### **1. Contenu de l'enveloppe à remettre :**

Défini dans le règlement de la consultation.

### **2. Modalités de remise des plis :**

Les documents de candidature et d'offre devront être insérés dans une même enveloppe comprenant au moins deux sous-chemises intérieures. L'ensemble des documents à remettre est détaillé dans le règlement de la consultation.

## **XI. INSTANCES CHARGÉES DES RECOURS :**

Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa – BP 4522 (98713), Papeete, tél : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : [greffe.ta-papeete@juradm.fr](mailto:greffe.ta-papeete@juradm.fr), site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

## **XII. DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :**

### **Copies :**

SML 1  
SAF 1  
CDE 1



Gaston TONG SANG